



Conseil national de la protection de l'enfance

Dernière modification le 27 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 40 56 60 00](tel:0140566000) (tel:0140566000)

Fax : [01 40 56 44 00](tel:0140564400) (tel:0140564400)

Site web : <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/>  (<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/>)

Site web : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/>  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/>)

Adresse

40 rue du Bac
75007 Paris

Adresse postale

14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07


Missions

Créé par la loi du 14 mars 2016, le Conseil national pour la protection de l'enfance (CNPE) constitue l'instance de pilotage de la politique de protection de l'enfance, une politique à la fois interministérielle et décentralisée. Il a pour mission de proposer au Gouvernement les orientations nationales de la protection de l'enfance, de rendre des avis sur toutes les questions s'y rattachant et peut faire des propositions destinées à améliorer les interventions en faveur de la protection de l'enfance.

Responsable(s)

- **Président**
Non communiqué
- **Vice-président**
Georges LABAZÉE

Textes de référence

- **Missions et fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance (Code de l'Action sociale et des familles)**  (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000033963052&idSectionTA=LEGISCTA000033170650&cidTexte=LEGITEXT000006074069>)